



Tél : 03.20.23.37.43
Fax : 03.20.23.37.32

**DEMANDE
D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**
(Délai d'instruction 15 jours.)

Tous les champs sont obligatoires. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

DEMANDEUR	NOM : _____ PRÉNOM : _____		
	ADRESSE : _____ VILLE : _____ TÉLÉPHONE : _____ FAX : _____ MAIL : _____ POUR PERSONNES MORALES : _____ RAISON SOCIALE : _____ N° SIRET : _____		
ADRESSE (DU TERRAIN) :	TOURCOING : _____		
NATURE DE LA DEMANDE	TYPE D'INSTALLATION	SUPERFICIE En M ²	BUT DE L'INSTALLATION
<u>Cadre réservé à l'Administration</u>	<input type="checkbox"/> ECHAFAUDAGE	<input type="checkbox"/> RAVALEMENT ① <input type="checkbox"/> PEINTURE (couleur :) <input type="checkbox"/> REMPLACEMENT DES MENUISERIES <input type="checkbox"/> REFECTION TOITURE <input type="checkbox"/> REFECTION CHENEAU(X) <input type="checkbox"/> NETTOYAGE FACADE <input type="checkbox"/> AUTRES (Préciser la nature des travaux) :
	• Fixe	
	• Roulant	
	• Volant	
	• Autres	
	<input type="checkbox"/> MONTE-TUILES	
	<input type="checkbox"/> BENNE	
	<input type="checkbox"/> CAMION-BENNE	
	<input type="checkbox"/> PALISSADE	
	<input type="checkbox"/> DÉPÔT (préciser)	
<input type="checkbox"/> NACELLE		
<input type="checkbox"/> BARRIERES SECURITE		
<input type="checkbox"/> AUTRES (Grue, Ligne aérienne...) Précisez :		
<u>Cadre réservé à l'Administration</u>	① N° du Permis ou de la Déclaration Préalable :		
Demande n°	Date de l'Arrêté :		
	<input type="checkbox"/> CHANTIER DE CONSTRUCTION <input type="checkbox"/> CHANTIER DE DEMOLITION Joindre impérativement un plan matérialisé des types d'installations sur le Domaine Public et indiquer la superficie totale occupée.		
	DATE PREVISIONNELLE DU MONTAGE : DATE PREVISIONNELLE DU DÉMONTAGE :		

A l'identique

OUI NON ①

BENEFICIAIRE DES TRAVAUX :

ETAT

LMCU

SEM

BAILLEURS, précisez :

.....

COLLECTIVITE

CONSEIL GENERAL

CONSEIL REGIONAL

PRIVE, précisez le nom du propriétaire :

.....

NOM & ADRESSE DE FACTURATION :

.....

Je déclare avoir pris connaissance pour l'organisation du chantier de l'ensemble de la réglementation en vigueur en accordant une priorité à la protection des usagers à proximité du chantier (notamment décret du 8 janvier 1965 modifié Hygiène et sécurité dans les travaux du bâtiment, travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles + charte chantier qualité).

Je m'engage à suivre scrupuleusement toutes les prescriptions imposées par les agents municipaux visant à sécuriser les usagers de la voirie.

DEMANDEUR

NOM :

Date :

SIGNATURE :

La demande peut être adressée :

- par Fax : 03.20.23.37.32

- par Courrier : Hôtel de Ville, Service Voirie, déplacements et stationnement - 10 Place Victor Hassebroucq B P 80479 - 59208 TOURCOING CEDEX

- par Mail sur la messagerie : odp@ville-tourcoing.fr

La demande peut être déposée dans nos services :

- Hôtel de Ville – Service Voirie, déplacements et stationnement – 2^{ème} étage

* Tous les jours de 8h00 à 12h30

INFORMATIONS

L'autorisation est périmée de plein droit si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 3 mois à compter de sa délivrance, ou s'ils sont interrompus pendant un délai supérieur à 3 mois.

La délivrance de l'autorisation est subordonnée au respect des réglementations voirie en vigueur.

Le demandeur est averti que la délivrance de l'autorisation et toute occupation du Domaine Public donnent lieu au paiement par lui-même, de droits d'occupation du Domaine Public.

Le demandeur s'engage à procéder au paiement des droits dès notification par le Trésorier Municipal.

Ces droits seront calculés à partir des renseignements indiqués sur la présente demande.

En cas de modification, celui-ci devra transmettre par courrier ou par fax les nouvelles données au Service Voirie, Déplacements et stationnement accompagnées d'un justificatif. Dans tous les cas, le pétitionnaire signalera par courrier ou par fax le début et la fin de l'occupation du domaine public.

Il est précisé que les 7 premiers jours d'occupation sont gratuits et que les droits d'occupation sont comptabilisés à compter du 8^{ème} jour d'occupation. Les jours de montage et de démontage sont compris dans la durée d'occupation.